

COMMUNE NOUVELLE  
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 19.05.2025 / 02

LUNDI 19 MAI 2025 à 18 HEURES 30

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**AU TELECENTRE**  
**Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69  
Nombre de présents : 40  
Nombre de pouvoirs : 7  
Absents sans pouvoirs : 22  
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **19 MAI**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Mireille DROUET, pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LE GOUT
- Mme Véronique HOMMAIS, pouvoir à Mme Estelle PLANCHON
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mme Marianne FLORAT
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS
- Mme Nathalie ZEYMES, pouvoir à Mme Edwige HAYS.

**Absent excusé** : Mr Patrick BEAUJAN

**Absents** :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mme Pauline DOLIGEZ
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Colette FONTAINE
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnaud JERU
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL
- Mr Philippe SOETAERT.

Mr Yohann-Cédric TELLIER est désigné secrétaire de séance.

**LIVAROT – PAYS D’AUGE – TRAVAUX DE VOIRIE 2022 / 2025**

Un avis d’appel public à la concurrence a été lancé en 2022 sous la forme de la procédure adaptée ouverte passée suivant l’article L.2125-1, 1°, les articles R.2123-4 et R.2123-5 et les articles R.2152-1 à R.2152-4 du code de la commande publique (CCP). Les prestations feront l’objet d’un accord-cadre à bons de commande pour les années 2022 / 2025 en application de l’article L.1111-1 et des articles R.2162-2, et R.2162-13 et 14 du CCP. La Commission d’Appel d’Offres a étudié les offres des candidats et a sélectionné l’entreprise en 2022 par le prix des prestations et leurs valeurs techniques : L’entreprise TOFFOLUTTI a été sélectionnée. Cette décision a été validée par le Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2022 ;

Pour l’année 2025, le coût total de la voirie s’établit comme suit :

Lot n°1 Travaux divers de voirie et enrobé à chaud (section d’investissement)

Montant H.T	199 999,36 €
TVA 20 %	39 999,87 €
<b>Soit T.T.C :</b>	<b>239 999,23 €</b>

Lot n°2 Travaux de réparations ponctuelles de chaussées au point à temps automatique  
(section de fonctionnement)

Montant H.T	39 998,00 €
TVA 20 %	7 999,60 €
<b>Soit T.T.C :</b>	<b>47 997,60 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal devra :

- Approuver les travaux voirie 2025 à l'entreprise citée ci-dessus ;
- Rappeler que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge pour le lot n°1 en section d'investissement et pour le lot n°2 en section de fonctionnement ;
- Désigner Monsieur le Maire responsable du marché ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à trente-neuf voix pour et une voix contre:

- APPROUVE les travaux voirie 2025 à l'entreprise citée ci-dessus ;
- RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge pour le lot n°1 en section d'investissement et pour le lot n°2 en section de fonctionnement ;
- DESIGNE Monsieur le Maire responsable du marché ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 20 mai 2025.

Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d'Auge »  
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20250519-2025-05-22-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025